



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2023-119

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction**

R28-2023-09-22-00003 - Subdélégation de signature (3 pages) Page 3

R28-2023-09-22-00004 - Subdélégation signature compétences générales, ordonnance secondaire, pouvoir adjudicateur et d'activités (4 pages) Page 7

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2023-09-26-00001 - Arrêté n° SGAR 23 - 121 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie (10 pages) Page 12

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2023-09-22-00003

Subdélégation de signature



**Décision portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire,  
pour les dépenses ordonnancées dans le cadre  
de l'application Chorus déplacements temporaires (Chorus-DT)**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 1er novembre 2006 pris pour l'application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté du 22 juin 2020 modifié pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié et portant politique du voyage des personnels civils du ministère des solidarités et de la santé, du ministère du travail, du ministère des sports ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu** l'arrêté n° SGAR 23-011 du 30 janvier 2023 du Préfet de la région Normandie, portant délégation de signature à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

## DÉCIDE

**Article 1er** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus-DT), en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants, chacun à l'égard du personnel placé sous son autorité :

- |                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| - Mme Michèle AUVRAY ;    | - M. Bruno GUILLEM ;               |
| - M. Daniel BABEL ;       | - Mme Coralie HAYER ;              |
| - M. Damien BARTHELEMY ;  | - M. Laurent JAGUENAUD-GIVON ;     |
| - M. Nicolas BESSOT ;     | - Mme Clarisse LAFOREST ;          |
| - M. Jérôme CAZAL ;       | - M. Pierre-François LEBOULANGER ; |
| - M. François CRASSON ;   | - Mme Karine LENOURY DE CARLI ;    |
| - M. David DELASALLE ;    | - Mme Valérie MONS ;               |
| - Mme Sophie DUMESNIL ;   | - Mme Sophie PARISOT-MARIANI ;     |
| - Mme Christine FARA ;    | - M. Cyrille TELLART ;             |
| - M. Johann GOURDIN ;     | - Mme Astrid THIERRY ;             |
| - M. Jean-Pierre GREVEZ ; | - M. Maxime TROMPIER.              |
| - Mme Anne GUILBAUD ;     |                                    |

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans l'application Chorus-DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| - M. Pascal DESMOULINS ; | - Mme Isabelle LENOIR ; |
|--------------------------|-------------------------|

- M. Naguim HANY ;
- M. Laurent JAGUENAUD-GIVON ;
- Mme Corinne MESSIER ;
- Mme Astrid THIERRY.

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les états de frais dans l'application Chorus-DT, en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- M. Pascal DESMOULINS ;
- M. Naguim HANY ;
- M. Laurent JAGUENAUD-GIVON ;
- Mme Isabelle LENOIR ;
- Mme Corinne MESSIER ;
- Mme Astrid THIERRY.

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de valider les factures dans l'application Chorus-DT, en qualité de gestionnaire des factures, dans le périmètre des attributions de la DREETS de Normandie, aux agents suivants :

- M. Laurent JAGUENAUD-GIVON ;
- Mme Isabelle LENOIR ;
- Mme Corinne MESSIER ;
- Mme Astrid THIERRY.

**Article 5** : La présente décision abroge, à compter de son entrée en vigueur, la décision du 22 août 2023 ayant le même objet ainsi que toutes autres dispositions antérieures qui lui sont contraires.

**Article 6** : La directrice régionale déléguée de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et les subdélégués susdésignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le 2 octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 septembre 2023

Pour le Préfet de la région Normandie,  
et par délégation,  
La directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités,



Michèle LAILLER BEAULIEU

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2023-09-22-00004

Subdélégation signature compétences générales,  
ordonnance secondaire, pouvoir adjudicateur et  
d'activités



**Décision portant subdélégation de signature  
en matière de compétences générales,  
d'ordonnancement secondaire,  
de pouvoir adjudicateur et d'activités**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1 ;
- Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique notamment les articles 5 et 100 ;
- Vu** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;



**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

**Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

**Vu** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

**Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** l'arrêté n°SGAR 23-011 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie portant délégation de signature à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités,

## **DÉCIDE**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, subdélégation de signature est successivement donnée, dans l'ordre suivant, à :

- Mme Sophie DUMESNIL, Directrice régionale déléguée ;
- M. Johann GOURDIN, Directeur régional adjoint, responsable du Pôle « entreprises et solidarités » ;

- M. Nicolas BESSOT, Directeur régional adjoint, responsable du Pôle « politique du travail » ;
- M. Jean-Pierre GREVEZ, Directeur régional adjoint, responsable du Pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;
- M. Cyrille TELLART, Directeur régional adjoint, responsable adjoint du Pôle « entreprises et solidarités » ;
- Mme Sophie PARISOT-MARIANI, Secrétaire générale.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral n° SGAR 23-011 du 30 janvier 2023 susvisé portant délégation de signature à la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué ou de responsable d'unité opérationnelle pour les crédits portés par les programmes visés dans l'arrêté préfectoral précité ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes visés dans le l'arrêté préfectoral précité.

Mme Sophie DUMESNIL et MM. Johann GOURDIN, Nicolas BESSOT et Jean-Pierre GREVEZ peuvent être chargés de la suppléance de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie en cas d'absence ou d'empêchement.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, et après application des dispositions de l'article 1er, subdélégation de signature est donnée à :

- M. François CRASSON, chef du Département économie du Pôle « entreprises et solidarités ».

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature à la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et exclusivement pour les matières relevant de la compétence du Département Économie du Pôle « entreprises et solidarités ».

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, et après application des dispositions de l'article 1er, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Christine FARA, cheffe du Département Développement des compétences et Fonds social européen du Pôle « entreprises et solidarités ».

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature à la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et exclusivement pour les matières relevant de la compétence du Département Développement des compétences et FSE du Pôle « entreprises et solidarités ».

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, et après application des dispositions des articles 1er et 3, subdélégation de signature est successivement donnée, dans l'ordre suivant, à :

- M. Maxime TROMPIER, chef du service Fonds social européen ;
- M. Samuel CHICHEPORTICHE, adjoint au chef du service Fonds social européen.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature à la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et exclusivement pour les matières relevant de la compétence du service Fonds social européen du département Développement des compétences et FSE du Pôle « entreprises et solidarités ».

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, après application des dispositions de l'article 1er, subdélégation de signature est donnée à :

- M. David DELASALLE, adjoint au responsable du Pôle « politique du travail » ;

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature à la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et exclusivement pour les matières relevant de la compétence du Pôle « politique du travail ».

**Article 6 :** Les décisions administratives ainsi que les correspondances et autres actes entrant dans le périmètre de la présente subdélégation et se rapportant aux dossiers instruits par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie devront comporter la mention suivante, qui précèdera la signature :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,  
(suivie de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

**Article 7 :** La présente décision abroge, à compter de son entrée en vigueur, la décision du 2 août 2023 ayant le même objet ainsi que toutes autres dispositions antérieures qui lui sont contraires.

**Article 8 :** Les subdélégués susdésignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le 2 octobre 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 septembre 2023

Pour le Préfet de la région Normandie  
et par délégation,  
La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



Michèle LAILLER BEAULIEU

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2023-09-26-00001

Arrêté n° SGAR 23 - 121 portant composition  
nominative du Conseil Économique, Social et  
Environnemental Régional de Normandie

Rouen, le 26 septembre 2023

FLORENCE MONROUX

Chargée de mission cohésion des territoires

**Arrêté n° SGAR 23 - 121  
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental  
Régional de Normandie**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

- Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Normandie n° SGAR/17-101 du 25 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR/23-112 du 31 juillet 2023 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu le courrier de démission de Monsieur Dominique BOIVIN – représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture reçu le 28 août 2023 ;
- Vu le courrier de Madame la directrice régionale des affaires culturelles de Normandie en date du 14 septembre 2023 désignant Monsieur José Sagit, président de l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie en remplacement de M. Dominique BOIVIN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La composition nominative du CESER de Normandie est définie ainsi qu'il suit, jusqu'au 31 décembre 2023 :

Nb sièges	Mode de désignation
42	<p><b>COLLÈGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b></p> <p><b>Au titre des chambres consulaires :</b></p> <p>– 3 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vacant, non désigné</li> <li>• M. Xavier PREVOST</li> <li>• Mme Christine MULLER</li> </ul> <p>7 – 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Ange GUILBERT</li> <li>• M. Jean-Denis MÉSLIN</li> </ul> <p>– 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Pascal FERÉY</li> <li>• Mme Anne-Marie DENIS</li> </ul>
15	<p><b>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</b></p> <p>– 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dominique GARÇONNET</li> <li>• Mme Sarah BALLUET</li> <li>• M. Dominique FREBOURG</li> </ul>

	<p>- 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel CORNET</li> </ul> <p>- 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Bruno BELLET</li> </ul> <p>- 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et France Chimie Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Didier LUTSEN</li> </ul> <p>- 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Emilie LESSARD</li> </ul> <p>- 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Olivier FLEUTRY</li> <li>• M. Philippe SCELIN</li> <li>• Mme Caroline VÖLLE</li> </ul> <p>- 1 par accord entre la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie et le club Entrepreneuriat au Féminin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Josiane RENET</li> </ul> <p>- 4 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel LECHAPELAIN</li> <li>• M. Guillaume DARTOIS</li> <li>• Mme Christine BONNIEUX</li> <li>• Mme Roseline LEMARCHAND</li> </ul>
7	<p><b>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</b></p> <p>- 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Yves HEURTIN</li> <li>• Mme Sylviane LEFEZ</li> </ul> <p>- 1 par les Jeunes Agriculteurs de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Axel GOSSET</li> </ul> <p>- 1 par accord entre la Confédération Paysanne de Normandie et la Coordination Rurale de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel LEGRAND</li> </ul> <p>- 2 par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Bertrand DECLOMESNIL</li> <li>• M. Jean-Luc DUVAL</li> </ul> <p>- 1 par « Filières non alimentaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Régis CHOPIN</li> </ul>
3	<p><b>Au titre du secteur de la mer :</b></p>

	<p>– 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dimitri ROGOFF</li> </ul> <p>– 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Loïc MAINE</li> </ul> <p>– 1 par HAROPA PORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Véronique HAUCHECORNE</li> </ul>
6	<p><b>Au titre des secteurs industriels :</b></p> <p>– 1 par Normandie AeroEspace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Fabienne FOLLIOU</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Normandie et le pôle de compétitivité MOV'EO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Dominique WAGRET.</li> </ul> <p>– 1 par Normandie Énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Marc GRANIER</li> </ul> <p>– 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Daniel DE ROSA</li> </ul> <p>– 1 par le pôle de compétitivité Hippolia :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Camille VERCKEN</li> </ul> <p>– 1 par le pôle de compétitivité Transactions Électroniques Sécurisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jacques BELIN</li> </ul>
4	<p><b>Au titre du secteur des services :</b></p> <p>– 1 par la Fédération Bancaire Française, Comité des banques de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Catherine LILLINI</li> </ul> <p>– 1 par accord entre Logistique Seine-Normandie et le pôle de compétitivité Novalog :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Florence GUENTCHEFF</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Christian BOULOCHER</li> </ul> <p>– 1 par Normandy French Tech :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe ENXERIAN</li> </ul>
42	<p><b>COLLÈGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques</b></p>
12	<p>par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Paul CHOULANT</li> <li>• M. Mohamed HAMROUNI</li> <li>• Mme Nicole GOOSSENS</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe LEGRAIN</li> <li>• M. Romuald FONTAINE</li> <li>• Mme Cécile MAIRE</li> <li>• Mme Sandrine LELANDAIS</li> <li>• M. Jean-Luc MICHEL</li> <li>• Mme Marie LEVARAY</li> <li>• Mme Christine LEROY</li> <li>• M. Dominique TREFFLE</li> <li>• <i>vacant, non désigné</i></li> </ul>
2	<p>par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean DUFROY</li> <li>• Mme Florence LE LEPVRIER</li> </ul>
2	<p>par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Arnaud FOSSARD</li> <li>• Mme Valérie RUBA COUTHIER</li> </ul>
13	<p>par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Jocelyne AMBROISE</li> <li>• M. José DOLIGET</li> <li>• Mme Emmanuelle THUAL</li> <li>• M. Alain DEVAUX</li> <li>• M. Guillaume GRAVIER</li> <li>• Mme Virginie POIRIER MOREL</li> <li>• Mme Bénédicte PINOT</li> <li>• M. David SEBAG</li> <li>• M. Mathias DUBOURGUAIS</li> <li>• Mme Nadège PLAINEAU</li> <li>• M. Sébastien COURTIN</li> <li>• Mme Valérie VARENNE</li> <li>• M. Romain FREMONT</li> </ul>
7	<p>par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Chantal TANTER</li> <li>• Mme Maud LASNON</li> <li>• M. Thierry DELANDRE</li> <li>• Mme Liza-France PAROISSE</li> <li>• M. Jean-Yann PERROTTE</li> <li>• M. Pierrick SALVI</li> <li>• M. Gérard THERIN</li> </ul>
1	<p>par la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>vacant, non désigné</i></li> </ul>
1	<p>par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jérôme ADELL</li> </ul>
2	<p>par SUD Solidaires en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Ludovic PIQUOT</li> <li>• Mme Anne PINEL</li> </ul>
2	<p>par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Richard BOYCE</li> <li>• Mme Elisabeth BELLOMO</li> </ul>

42	<p><b>COLLÈGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable</b></p>
5	<p><b>Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Claude SOUBRANE</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL</li> </ul> </li> </ul> <p><b>5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Hélène RUBRECHT-LOISEL</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nathalie SARGE</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Philippe TESSIER</li> </ul> </li> </ul>
9	<p><b>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Caen) et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Rouen); entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Caen) et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Rouen): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nicole PAUL</li> <li>• M. Paul VITART</li> </ul> </li> <li>- 1 représentant de moins de 30 ans (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) par Familles Rurales Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Charlotte ALLEAUME</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Luc LÉGER</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martine LOUVEAU</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Rémy GUILLEUX</li> </ul> </li> </ul>

	<p>– 1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Marie-Christine VANHEMS</li> </ul> <p>– 1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel PONS</li> </ul>
3	<p><b>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</b></p> <p>– 2 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martine CANU</li> <li>• M. Pierre-Edouard MAGNAN</li> </ul> <p>– 1 par la Mutualité Française de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jacques LETHUILLIER</li> </ul>
8	<p><b>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</b></p> <p>– 2 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Lamri ADOUI</li> <li>• Mme Nathalie AUBOURG</li> </ul> <p>– 2 représentants des écoles d'ingénieur au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Abdelkrim-Mourad BOUKHALFA</li> <li>• Mme Delphine VACQUEZ</li> </ul> <p>– 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Rémy LEGER</li> </ul> <p>– 1 par Normandie Incubation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Sophie LE BRICQUIR</li> </ul> <p>– 1 par le Club Normandie Pionnières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Claire-Hélène PÉGHAIRE-GAUDEUL</li> </ul> <p>– 1 par accord entre les Réseaux d'Intérêts Normands :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nicole ORANGE</li> </ul>
8	<p><b>Au titre du secteur de l'environnement :</b></p> <p>– 3 par accord entre France Nature Environnement-Normandie, le Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie :</p>

- M. André BERNE
- Mme Véronique LEROUX
- Mme Arlette SAVARY

– 2 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie et le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement :

- Mme Sophie CHAUSSI
- M. Jérôme PINEL

– 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie :

- M. Dominique MONFILLIATRE

– 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime :

- M. Daniel HANCHARD

– 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- M. Jean-Pierre GIROD

## 9 Au titre du secteur cadre de vie :

– 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie :

- M. Pascal CATELAIN

– 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie :

- Mme Catherine KERSUAL

– 1 représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre :

- M. José SAGIT

– 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises :

- Mme Marie-Christiane DE LA CONTÉ

– 1 par l'Union de l'Habitat Social de Normandie :

- Mme Valérie MESPOULHÈS

– 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie :

- Mme Eve DOUET

– 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Nicolas MARAIS</li> </ul> <p>– 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Olivier PETITJEAN</li> </ul> <p>– 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Patrick MOREL</li> </ul>
	<b>COLLÈGE IV – Personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Arnaud BRENNETOT</li> <li>• M. Antoine LAFARGE</li> <li>• Mme Emilie OZOUF</li> <li>• Mme Béatrice PICARD</li> </ul>
<b>130</b>	<b>TOTAL GLOBAL</b>

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa publication et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n° SGAR/23-112.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI

